

**Conseil économique et social**

Distr. générale
8 juillet 1998
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998

New York, 6-31 juillet 1998

Point 7 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : coopération
internationale dans le domaine de l'informatique**

**Lettre datée du 8 juillet 1998 adressée au Président du Conseil
économique et social par le Représentant permanent du Pakistan auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaiterais appeler votre attention sur la résolution 52/233 de l'Assemblée générale en date du 26 juin 1998 intitulée «Conséquences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000» au paragraphe 5 de laquelle l'Assemblée :

«*Demande* au Conseil économique et social d'établir à sa session de fond de 1998, des directives dont les États Membres pourront tirer parti pour chercher à résoudre, sous ses divers aspects, ce problème du passage à l'an 2000.»

Je suis convaincu que vous prendrez les mesures nécessaires pour que le Conseil adopte les directives nécessaires d'ici à la fin de sa présente session de fond. Afin d'y aider, je vous joins un projet de directives établi par l'Équipe spéciale du Groupe de travail sur l'informatique et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel du Conseil au titre du point 7 d) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ahmad **Kamal**

Annexe

Projet de directives pour résoudre le problème du passage à l'an 2000

Le présent document vise à sensibiliser les gouvernements au problème du passage à l'an 2000 et à établir une liste globale des questions devant être examinées dans ce contexte. Le problème découle du fait que nombre de systèmes de matériel et de logiciel utilisent uniquement les deux derniers chiffres pour indiquer l'année. S'ils ne sont pas adaptés à la date limite du 31 décembre 1999, le «00» correspondra pour ces systèmes à l'année 1900 plutôt qu'à l'an 2000. Les systèmes électroniques qui ne se seront pas adaptés au passage à l'an 2000 et dont les programmes reposent sur des dates seront paralysés, donneront des résultats absurdes et trompeurs ou retourneront à une autre date, ce qui risque de perturber des pans entiers de l'économie ainsi que des fonctions gouvernementales essentielles.

Certes, des groupes d'experts et des institutions publiques et privées ont diffusé sur Internet quantité d'informations sur le problème du passage à l'an 2000 et ses conséquences, mais il y a lieu de continuer à en souligner la complexité. Le problème risque d'avoir des conséquences non seulement sur les entreprises et les gouvernements mais également sur la coopération internationale. Un partenaire raccordé à un réseau privé ou intergouvernemental qui ne s'adapterait pas au passage à l'an 2000 risque de créer des effets en cascade qui paralyseront l'ensemble du réseau, voire de perturber les éléments du système qui auront déjà été adaptés. On a également tort de s'imaginer que le problème se limite aux seuls ordinateurs. En fait, tous les systèmes d'équipement dotés de systèmes intégrés à code ou à puce et manipulant des dates pourraient être atteints. Considérant à tort que le problème du passage à l'an 2000 était un problème d'ordinateurs, on a laissé aux experts le soin d'y apporter une solution. Toutefois, lorsqu'on a compris que le «bogue du millénaire» risquait de s'étendre à une toute autre gamme de systèmes et d'entraîner des effets en cascade le problème est devenu également un problème de gestion.

La présente note tente de récapituler brièvement les questions qui se posent et de fournir des directives générales permettant d'y remédier; pour de plus amples informations, les lecteurs pourront se reporter à Internet et à d'autres sources d'information mentionnées plus haut. Les quatre séries de mesures définies ci-dessous sont certes formulées à l'intention des institutions gouvernementales mais s'appliquent également, pour l'essentiel, au secteur privé.

1. Sensibilisation au problème

- Les gouvernements et les organisations internationales devraient s'engager, au plus haut niveau, à s'attaquer au problème du passage à l'an 2000 et à rendre compte, à intervalles réguliers, des progrès accomplis.
- Une campagne de sensibilisation devrait être lancée à l'intention de groupes tels que les petites entreprises et les organismes publics locaux qui pourraient encore ne pas être conscients du problème et de sa complexité.
- Une stratégie globale concernant le passage à l'an 2000 devrait être définie pour que les gouvernements puissent trouver une solution concertée au problème. Les pouvoirs publics locaux ou les agents d'exécution doivent traduire les recommandations stratégiques en objectifs tactiques.
- Une coopération doit être établie entre les gouvernements et le secteur privé à tous les niveaux de gouvernement y compris aux niveaux d'encadrement national et international.

2. Appréciation du problème

- Une structure de gestion définissant clairement les responsabilités et les pouvoirs nécessaires pour apporter une solution aux divers aspects du problème devrait être mise en place.
- Il faudrait formuler clairement en termes pratiques les modalités d'adaptation au passage à l'an 2000 et fixer les normes permettant d'identifier les critères d'adaptation. Il faudrait envisager une procédure de certification formelle pour les systèmes primordiaux.
- Il faudrait parvenir à un certain consensus sur l'importance relative des opérations. Les critères à retenir seraient les suivants : empêcher les pertes de vies humaines, permettre le bon fonctionnement des instances gouvernementales, maintenir l'ordre civil, éviter les difficultés majeures, permettre la poursuite des activités commerciales, empêcher les atteintes à l'environnement, etc.
- Il faudrait identifier les secteurs de l'infrastructure et les systèmes d'importance nationale et s'assurer que les dispositions nécessaires ont été prises. Il s'agit notamment, mais non exclusivement, des transports et communications, des services publics, des finances, de la sécurité nationale, de la santé publique, des installations nucléaires et des relations internationales.
- Il faudra encourager ou inviter tous les organismes prestataires de services essentiels à élaborer un plan pour résoudre les problèmes liés au passage à l'an 2000. Le plan devrait définir les mesures à prendre pour évaluer, réparer, tester, mettre en service les systèmes et coordonner leur fonctionnement avec celui d'autres entités.
- Dans les secteurs moins importants au niveau national il faudrait analyser les risques afin d'établir un ordre de priorité approprié. On sait à présent qu'il sera difficile de s'adapter entièrement au passage à l'an 2000. Les mesures prévues dans les domaines à faible risque où la non-adaptation au passage à l'an 2000 tire peu à conséquence, pourraient être retardées.
- Pour éviter des effets en cascade, il faudrait définir l'interaction entre les systèmes de faible priorité et les domaines d'importance nationale.
- Il faudrait définir l'interface entre les systèmes nationaux et les systèmes d'autres gouvernements. Il faudrait accorder une attention particulière aux prestataires de services du secteur privé (communications, contrôle du trafic aérien, distribution d'électricité, etc.) ayant des activités régionales ou mondiales mais s'intégrant à la structure nationale.
- Il faudra établir des mécanismes permettant de diffuser des informations exactes sur la phase où en est l'adaptation.
- Il faudra examiner les questions ayant trait à la responsabilité des secteurs public et privé en cas de dégâts provoqués par la non-adaptation au passage à l'an 2000 et aux systèmes de garantie.

3. Solution au problème

- Il faudra établir des stratégies de validation et des procédures permettant de tester tous les systèmes adaptés ou remplacés ainsi que leurs éléments.
- Une analyse des ressources humaines sera nécessaire pour déterminer les besoins. Nombre de pays, notamment en développement, souffrent déjà d'une pénurie d'informa-

ticiens qualifiés. Ce problème sera aggravé par celui du passage à l'an 2000. Les pays en développement seront particulièrement exposés.

- Il faudra établir des prévisions budgétaires pour financer l'achat de nouveau matériel et de logiciel de conversion, le coût de la main-d'oeuvre et les coûts connexes. En outre, il faudra déterminer la responsabilité financière du coût de la conversion. Certains pays pourraient solliciter un financement auprès de certaines organisations internationales comme la Banque mondiale qui dispose de fonds pour les prêts.
- Les fournisseurs et concepteurs doivent être identifiés et intégrés aux processus de validation et de test, le cas échéant.
- Les systèmes seront authentifiés ou des mesures visant à adapter les systèmes prises en fonction de leur degré d'importance en appliquant les procédés de validation et de test établis au préalable. Les problèmes et les solutions pouvant être similaires, il conviendrait de mettre en place aux niveaux national et international un mécanisme d'échange d'informations et de centralisation des activités.

4. Dispositif d'intervention

- Les gouvernements devraient établir des dispositifs d'intervention pour tous les systèmes et activités d'importance nationale et les systèmes qui les appuient dans la poursuite des activités. Des dispositifs d'appoint devraient être mis en place aux niveaux national et international.
- Un service de téléassistance devrait être établi pour que le public puisse signaler d'éventuels problèmes liés au passage à l'an 2000 et bénéficier d'une aide, en cas d'urgence.
- Les plans de sauvetage de l'ensemble du système doivent être réévalués et mis à jour pour éviter que des données ne se perdent et assurer la relance des activités aussi tôt que possible.
- Au cas où l'adaptation au passage à l'an 2000 ne pourrait pas se faire avant le 31 décembre 1999, il faudra peut-être débrancher et remplacer temporairement certains systèmes essentiels. Il faudra envisager d'établir immédiatement des systèmes d'appoint pour relayer les systèmes d'infrastructure de base. Il est important de déterminer le moment où ces dispositifs devront être mis en place pour être efficaces, au cas où la date limite ne pourrait pas être respectée.
